

Quelques points du règlement de la procession évoquant l'ancienneté de cette tradition.

.....

« Concept des points et articles tant mémorables concert et advenue avecque pieuse et honorable coutume uzée vers la vénérable Sainte-Croix en l'église paroissiale de Marbais de si longtemps qu'il ny a mémoire du contraire »

.....

« Premiers les mayeurs, officiers, justiciers et les autres de la ditte baronie de Marbais ont appris par leurs ancestres et comme leurs ancestres disaient avoir appris et entendu de leurs ancestres par avant et de lignée en lignée jusqu'au présent que l'on tien encore pour certain que les pieux barons et seigneurs de Marbais ont cy devant été curieux aux armes contre les turques ennemis mortels des crétiens dont l'un des dits baron et seigneur at du voiage de Jhérusalem (celon que l'on tient et sat de tout temps récité) rapporté plusieurs belles pièces de la Sainte et Vénérable Croix de Notre Seigneur Jésus-Christ et le dédié à son église paroissiale Monsieur Saint Martin à Marbais..... »

.....

« Le dit Baron et Seigneur de Marbais at aussy fondez une procession le premier dimanche de may de trois lieues et demy de toure a laquelle le prestre porte en grand honneur et révérence la ditte sainte et vénérable Croix de notre Saint Jésus Christ »

.....

« Cette copie comporte de mot à autre autant qu'ils sont lisibles à un vieil écrit d'un ancien caractère sans datte et sans signature tiré du ferme de la haute cour de Marbais est signé P. Pieret greffier 1739 »